Cote FRC 152

A UN AMI, SUR LES CRAINTES DE LA NATION,

Sur ce que doit déterminer l'Assemblée des Notables, au sujet des États-Généraux.

A PARIS.

1788.

LETTRE
A UN AMI,
Sur l'Assemblée des Notables.

De Paris, 1er. Décembre 1788.

ENFIN, mon Ami, c'est aujourd'hui que la toile se lève : après les scènes désastreuses dont nous avons été les témoins, un nouveau spectacle va frapper nos regards ; les scènes les plus intéressantes vont se succéder rapidement sur ce vaste théâtre. Jamais de plus grandes questions n'ont été agitées parmi nous : nous touchons au moment d'une régénération qui va changer la France. Elle est nécessitée par l'excès du mal, désirée de tous les bons Citoyens : les Corps s'y attendent ; elle est appellée par les vœux du Peuple : la Cour elle-même ne la craint plus ; tous les partis sont réunis sous un seul étendard, celui du Patriotisme. L'apparition d'un seul homme a tout changé ; & comme l'ont dit très-éloquemment les Patriotes Dauphinois : *Cet événement a été seul une grande révolution.*

Vous savez quels applaudissemens ont accompagné

ſon triomphe : on n'en trouve point de tel dans l'hiſtoire des Monarchies. La confiance a pris ſubitement la place de la crainte ; la concorde, de la diviſion ; la bonne-foi, de l'aſtuce ; & l'eſpérance, qui paroiſſoit éteinte, eſt venue ranimer nos cœurs. Les maux n'étoient pas guéris ; mais déjà les Empyriques n'étoient plus, & la France revoyoit, avec des cris de joie, le ſage Médecin, qui devoit avec elle cicatriſer toutes les plaies de l'Etat.

Quels ſentimens plus honorables de la part d'une Nation brillante & ſenſible ! Pour répondre à de ſi hautes eſpérances, il a preſſé, hâté le moment de la tenue des Etats, comme le ſeul remède à tant de maux. C'eſt l'ancre qui doit, après de ſi violentes tempêtes, aſſurer le vaiſſeau de la République, & prévenir à jamais les naufrages.

Mais, ſi le ſalut de la France dépend des Etats-Généraux, le ſuccès des Etats-Généraux eux-mêmes dépend de l'organiſation de la première Aſſemblée ; ſi l'on manque ce ſeul point, tout eſt perdu ſans reſſource. Loin de voir tomber nos fers, nous ſommes enchaînés pour jamais. Pour éviter le deſpotiſme, nous retombons ſous le joug, mille fois plus à craindre, de l'Ariſtocratie féodale. Quand on penſe que ce qui a jadis empêché ces Aſſemblées de produire tout le bien qu'on étoit en droit d'en attendre, eſt le ſeul vice de leur organiſation, on tremble pour les conſéquences d'une première faute. Quelles précautions ne ſont pas néceſſaires pour éviter ce malheur ! quelle ſageſſe ne faut-il pas, pour les combiner de la manière la plus conforme au vœu général & à l'intérêt de tous !

Mais, comment y parvenir ? C'eſt la ſolution de ce problême qui va fixer tous les regards. Rappellez-vous ce que je vous diſois à ce ſujet, dans

ma dernière Lettre (1) : « Tout le monde convient de l'utilité, de la néceſſité des Etats : mais une choſe m'embarraſſe. Si l'on conſtitue l'Aſſemblée ſuivant les formes antiques, il eſt à craindre que les deux premiers Ordres ne profitent de leur prépondérance pour s'oppoſer aux réformes qui choquent leurs priviléges, mais qui ſeroient d'une utilité générale pour la Nation : d'un autre côté, ſi l'Adminiſtration veut les reconſtituer ſous une forme plus favorable au Peuple & à la liberté publique, il eſt également à craindre qu'on ne diſe qu'elle altère les uſages antiques, qu'on ne lui diſpute ce pouvoir, qu'on ne prenne de l'ombrage, & que cette prétendue nouveauté n'effarouche une partie de la Nation : ce qui eſt très-difficile à concilier ; car il faudroit que l'Aſſemblée fût formée pour ſe régénérer, & il faudroit qu'elle fût régénérée, pour ſe former de la manière la plus avantageuſe. Mais comme, avant tout, il faut inſpirer la confiance ; comme les moyens violens ſont odieux, pluſieurs croyent qu'on ne peut altérer les formes à la première convocation ; & que, malgré les inconvéniens à craindre, ils ſont moindres que ceux qui naîtroient d'une déciſion de l'autorité ; qu'il faut s'abandonner au vent du Patriotiſme, ſe fier aux lumières, à l'énergie de la Nation, donner quelque choſe à ce premier enthouſiaſme des Français, qui, ſans doute, engagera à faire de grands ſacrifices ; nous en avons déjà vu plus d'un exemple. »

» Au contraire, ceux qu'une triſte expérience des hommes & des affaires rendent moins confians & plus circonſpects, calculent les paſſions : ils en redoutent le choc & les effets ; ils ne leur veulent rien

(1) Cette Lettre n'a pas été imprimée.

laiſſer de ce que peut leur ôter la prudence. Suivant eux, ſi une fois les Etats étoient organiſés ſuivant les formes ariſtocratiques, les Corps ſe dépouilleroient-ils volontairement de leurs prétentions, de leurs chimères, de leurs préjugés ? Pour moi, j'aime à le croire ; mais je remarque avec chagrin, que je ſuis preſque ſeul de mon avis. On ne veut pas abandonner à l'incertitude une déciſion d'où dépend le bonheur de la France. Il faudroit donc, pour prévenir les réclamations, former, pour ainſi dire, une Aſſemblée préparatoire, où l'on pût diſcuter, à l'avance, tous ces objets, lever toutes ces difficultés ; afin que la Nation, une fois aſſemblée, n'ait plus à s'occuper que de la choſe publique, de la régénération déſirée, attendue avec tant d'impatience par tous les bons citoyens »..... C'eſt ainſi qu'il y a près de deux mois, je vous prédisois mes doutes.

Il me ſemble que l'Adminiſtration a trouvé un parti ſage, qui doit tout concilier. Elle n'a pas voulu prendre ſur elle la déciſion de cette grande affaire ; &, ne pouvant aſſembler la Nation pour juger comment la Nation devoit être aſſemblée, elle a rappellé de nouveau les Notables, pour ſoumettre à leur examen cette importante diſcuſſion.

Vous avez lu avec attendriſſement, ainſi que toute la France, cet Edit, le premier, depuis longtemps, où reſpirent le ton de la candeur & le langage de la bonne-foi : on y remarque, dans la bouche du Chef, la tendre ſollicitude d'un Père qui veut le bien de ſes enfans ; & la crainte ſi légitime de s'engager dans de fauſſes meſures pour y parvenir : on y voit le déſir de réunir les eſprits ; de faire fraterniſer tous les intérêts ; d'interroger le vœu général ; de favoriſer la liberté publique. Le

Roi veut enfin, que les Etats-Généraux ſoient ce qu'ils doivent être ; c'eſt-à-dire, la réunion des vrais repréſentans du Peuple, & l'expreſſion de la volonté générale.

Ces intentions, loyalement manifeſtées, ſans détour, ſans réticence, étoient, ce me ſemble, tout ce que nous pouvions ſouhaiter de plus favorable. Cependant, mon Ami, croiriez-vous qu'une démarche auſſi franche que celle d'aſſembler ces mêmes Citoyens, qui, l'année dernière, avoient montré tant de courage & de fermeté, fût ſuſceptible d'être contrariée ? Il n'eſt pas moins vrai qu'elle n'a pas été généralement approuvée. On a affecté de craindre la déciſion des Notables ; & ceux même qui n'ont jamais diſputé, à la prérogative Royale, le droit de changer certaines formes aux Aſſemblées de la Nation, qui l'en ont même pluſieurs fois ſollicitée, n'ont pas vu, d'un œil ſatisfait, qu'elle s'en remît, pour ainſi dire, à la diſcrétion d'une Aſſemblée, qui avoit pourtant déjà ſi bien mérité de la Patrie. Beaucoup cachent leurs véritables motifs, ſous une belle apparence. Quant à ceux qui ſont véritablement animés de purs & nobles ſentimens, mais qui redoutent tout ce qui peut porter atteinte aux droits ſacrés du Peuple, ils ne ſont pas eux-mêmes ſans quelque inquiétude. La crainte de ces derniers eſt fondée ſur ce que, dans cette Aſſemblée, il y a trop de Membres de la Nobleſſe, du Clergé, des Corps ; & pas aſſez de défenſeurs naturels du Peuple : au lieu que les autres, égarés par leurs paſſions, décident d'avance, que cette Aſſemblée n'a pas le droit de rien examiner ; & qu'on doit ſuivre aveuglément les formes antiques. Enfin, on a été juſqu'à débiter, juſqu'à croire que les Notables ſe récuſeroient, pour ainſi dire, & refuſeroient de former un avis.

Sans doute, ſi l'on ne regarde ſtrictement comme défenſeurs du Peuple, que ceux qui ſont tirés de l'Etat populaire; on a raiſon. Mais à Dieu ne plaiſe que j'adopte une opinion ſi déſolante : mes concitoyens s'eſtimeroient-ils aſſez peu pour croire qu'il n'y a plus de vertu en France ? Compte-t-on pour rien le patriotiſme, exalté par de ſi grands intérêts, & capable des plus nobles ſacrifices ? Eh ! dans quel temps en avons-nous vu plus de preuves : le Parlement par un aveu magnanime n'a-t-il pas, d'un ſeul mot, abjuré deux ſiècles d'erreur ? en Dauphiné, la Nobleſſe & le Clergé n'ont-ils pas combattu de généroſité, pour donner un exemple qui ne ſera pas perdu pour la France ? Déja la Provence n'avoit-elle pas obtenu pour le Peuple, l'égalité des ſuffrages ? Eh ! croyez-vous que ces braves Bretons, qui ont ſi long-temps combattu pour la liberté, en voudroient priver le reſte de leurs Concitoyens, qui l'appellent à grands cris ; qu'ils ne ſe hâteront pas d'adopter des formes plus populaires, dictées par la juſtice & la raiſon. La France a-t-elle oublié que ces mêmes Notables, dans leur première Aſſemblée, ont offert les plus généreux ſacrifices ; qu'ils ont mérité la reconnoiſſance de tous les Citoyens, par leur énergie, par la conſtance avec laquelle ils ont combattu, pourſuivi dans tous ſes détours, la ſoupleſſe, & arraché le maſque à la duplicité. Si, dans un moment où la confiance n'étoit point encore établie, où l'on ne voyoit de toutes parts que des piéges dreſſés ſous leurs pas, ils ſe ſont conduits avec tant de ſageſſe, de déſintéreſſement & de fermeté ; s'ils n'ont pas diſſimulé de triſtes vérités ; maintenant qu'ils ſont interrogés de bonne-foi, qu'on ne peut ſoupçonner les intentions du Miniſtère, que le

Gouvernement

Gouvernement n'a & ne peut avoir d'autre vue, d'autre intérêt, que de rapprocher le Roi de la Nation, comment n'embraſſeroient-ils pas la défenſe du Peuple ? Qu'auroient-ils à craindre ? Qui peut les arrêter ? Leur intérêt perſonnel, dira-t-on : mais, ce m'eſt un motif de plus pour eſpérer qu'ils revêtiront des ſentimens plus magnanimes. Ils feront taire cet égoïſme trop vil, pour atteindre leurs ames : ils s'éleveront au-deſſus des petites paſſions particulières. Je m'aſſure qu'ils prononceroient contre leurs propres prétentions, ſi elles étoient en effet contraires au bien général de l'Etat, à l'harmonie qui doit régner dans ces auguſtes Aſſemblées, & s'ils décidoient contr'eux pour la Patrie, qui auroit le droit de ſe plaindre ? Craindroient-ils d'être démentis, s'ils faiſoient pencher la balance pour le Peuple ? Eh ! quel Corps, quelle Province, quel particulier oſeroit réclamer contre une déciſion déjà prononcée par la voix de l'éternelle juſtice & de la raiſon ? Qui ne craindroit à ſon tour de ſe couvrir de honte & d'être démenti par la Nation, en revendiquant d'odieux priviléges, & en reſſuſcitant des prétentions deſtructives de tout bien public.

Oh, mon Ami ! que ceux qui affectent ces terreurs connoiſſent peu les Français : ils ignorent donc comme il s'emflâme facilement à la vue du bien qu'on lui montre. Il s'égare quelquefois, mais il revient plus promptement qu'il ne s'égare. Penſer autrement, ne ſeroit-ce pas la calomnier, cette Nation bonne par excellence, ſenſible autant que généreuſe, ſuſceptible du plus ſublime enthouſiaſme, & à qui il n'a manqué juſqu'ici qu'une conſtitution pour être le premier Peuple de l'Univers ; & ce

bien, je l'eſpère, ne lui manquera pas long-temps. Vous le ſavez, au fort de l'orage qui vient d'éclater, je n'ai point déſeſpéré de la République. Voyez le Dauphiné : n'auroit-on pas dit que tout étoit en combuſtion, & que les eſprits agités ne connoîtroient plus de frein ; cependant quel a été le réſultat de cette Aſſemblée en apparence ſi tumultueuſe ? Avec quelle ſageſſe elle s'eſt organiſée ; comme tous les pouvoirs ont été pondérés dans une juſte balance ! Quelle maturité dans leurs délibérations ! Quelle nobleſſe dans leurs ſacrifices ! Quelle éloquence ; & quel patriotiſme dans leurs diſcours ! De ce nuage, au lieu de la foudre, eſt ſorti un foyer de lumière, qui doit échauffer tous les Français. Une fois déjà, l'intérêt général l'a donc emporté ſur l'intéret perſonnel, & le préjugé s'eſt tu devant la raiſon. Si l'état populaire n'a point encore la prépondérance qu'il devroit naturellement avoir, & qu'il ſeroit juſte de lui donner, du moins la balance eſt égale ; il rentre dans une partie de ſes droits : la concorde & l'harmonie ſont enfin établies entre les claſſes, autrefois rivales, ou plutôt ennemies. Le Dauphiné aura, dans tous les tems, la gloire d'avoir donné cet immortel exemple, digne d'être cité pour modèle à toutes les Provinces de la Monarchie ; & je crois que s'il étoit encore des eſprits inquiets qui perſiſtaſſent à réclamer un ſyſtême oppreſſeur, ennemi de la raiſon, de la juſtice & de l'humanité, ils auroient peu d'approbateurs parmi les amis du Peuple & les vrais Citoyens.

Mais cette Aſſemblée, qui n'eſt pas légale, qui ne repréſente point la Nation, n'a pas le droit de décider.... Qui en doute ? Elle ne peut que

donner un avis... & c'eſt tout ce qu'on lui demande; c'eſt à former cet avis, que ſont invités les Notables. C'eſt, comme nous l'avons dit, un plus grand Conſeil, appellé par le Roi, pour délibérer des affaires communes; une Aſſemblée préparatoire, à-peu-près comme ces *Aſſemblées d'automne* que convoquoit Charlemagne, pour y diſpoſer à l'avance les matières qui devoient, au *Champ de Mars*, être ſoumiſes au vœu & à la délibération générale du Peuple Français. C'eſt à ce point de ralliement, à ce centre commun, que viendront ſe réunir les lumières de tous les Citoyens, les courageux écrits des Patriotes, les réclamations des Provinces, le vœu de toute la Nation; & ne s'eſt-il pas déjà manifeſté, ce vœu, ſur l'organiſation des Etats-Généraux? N'entend-on pas cette voix qui s'élève de toutes parts, qui s'exhale, pour ainſi dire, de tous les pores de la France? Eſt-il poſſible de s'y méprendre? Il ne faut que l'écouter, cette voix; &, pour répondre à nos eſpérances, les Notables n'ont qu'à s'en rendre les organes & les propagateurs.

Mais j'entends les partiſans des formes prétendues antiques, qui crient: qu'on ne doit conſulter ni le beſoin, ni les lumières du ſiècle, ni la raiſon; & qu'il faut ſe traîner ſervilement ſur les traces des ſiècles précédens: &, pour type, ils nous citent les derniers Etats de 1614. Ils nous commandent impérieuſement de prendre pour modèle ces mêmes Etats, qui méritèrent l'improbation publique; où la voix du Peuple, qui demandoit vengeance du ſang du meilleur & du plus grand de ſes Rois, fut indignement étouffée ſous les clameurs d'un du Perron & de quelques Ultramontains; où l'eſprit

de corps s'eſt manifeſté avec tant de ſcandale, que c'eſt à cette Aſſemblée, qu'il faut principalement attribuer l'eſpèce de diſcrédit où tombèrent les Etats; qu'elle ſervit de prétexte au deſpote Richelieu, pour les anéantir ; & à de perfides Hiſtoriens, (à commencer par Hénaut) pour les calomnier.

Mais, que ceux qui conſultent ſi ſcrupuleuſement les formes Gothiques, aux yeux deſquels d'anciens préjugés ont plus de force que la raiſon ; qui aiment à remonter dans l'obſcurité des temps, s'élèvent un peu plus haut : ſi l'antiquité eſt ſi ſacrée pour eux, qu'ils franchiſſent, d'un plein vol, tout le ſyſtême féodal, & qu'ils arrivent juſqu'à Charlemagne : c'eſt-là qu'ils trouveront notre conſtitution dans toute ſa pureté ; & qu'en ſuivant les formes antiques, ils ne craindront pas de s'égarer ſur les traces de ce grand homme.

Charlemagne, le ſeul Légiſlateur dont la France puiſſe s'enorgueillir, conçut auſſi le projet de régénérer la Nation : il avoit, ſans doute, de puiſſans obſtacles à vaincre ; mais ſon génie en triompha. Le premier pas qu'il fit vers la reſtauration générale, fut d'abjurer ſolemnellement le pouvoir arbitraire, qui avoit précipité du Trône les foibles deſcendans de Clovis ; de rouvrir à la Nation le Champ de Mars, fermé, depuis près de deux ſiècles, par l'inſolence des Maires du Palais ; & de reſtituer au Peuple Français la puiſſance légiſlative, dont on avoit pu ſuſpendre, mais jamais anéantir, les droits impreſcriptibles. En régénérant ces auguſtes Aſſemblées, il crut, ce grand homme, qu'elles devoient repréſenter la volonté générale ;

que quelques individus puiſſans n'étoient pas la Nation ; qu'elle réſidoit eſſentiellement dans le Corps entier des hommes libres : & qu'il falloit, avant tout, conſulter leur vœu, librement exprimé. Pour y parvenir, il commença par diviſer le vaſte empire des Français en cent parties égales, ſous le titre de Comtés ; & les Comtés, en Diſtricts. Chaque Diſtrict avoit des Aſſemblées particulières, compoſées de tous les libres propriétaires, ſans diſtinction de rang & de naiſſance : la liberté & la propriété, voilà les ſeuls titres qui en ouvroient l'entrée. Ces propriétaires, claſſés, dans chaque Diſtrict, par diviſions égales, choiſiſſoient, par un libre ſuffrage, leurs Députés à l'Aſſemblée du Comté : chaque Aſſemblée de Comté envoyoit douze repréſentans à l'Aſſemblée générale du Champ de Mai ; & ces douze cens Citoyens, tous égaux, tous librement élus, exprimoient le vœu général, qui, ſous la ſanction du Chef de l'Empire Français, conſtituoit la Loi. Il n'y avoit point alors de diviſions politiques, qui euſſent un intérêt différent de l'intérêt de la Nation ; point de Corps particuliers, qui fiſſent valoir leurs prétentions, au détriment de la liberté publique ; point de Provinces, qui revendiquaſſent des privilèges onéreux aux autres ; point de Nobleſſe héréditaire, qui, par d'odieuſes diſtinctions, pesât ſur le reſte des hommes, libres comme eux : tous étoient égaux. Toutes les diſtinctions civiles, militaires ou religieuſes, venoient ſe confondre dans le grand nom de Citoyen. Tous étoient liés à l'Etat, par les mêmes devoirs & les mêmes droits. Le ſeul titre diſtinctif étoit celui d'homme libre ; la liberté, la ſeule dignité de l'homme ; & l'utilité commune, le but & le réſultat de ces mémorables Aſſemblées.

Telle fut la baſe de la légiſlation de Charlemagne ; & c'eſt ſur cette baſe, qu'il éleva l'édifice de la proſpérité publique.

Voilà ce qu'il faut tâcher d'imiter ; c'eſt à cette ſource pure, que nous devrions ſur-tout puiſer, & non dans le bourbier infect de la féodalité. Seroit-ce trop préſumer de nos lumières & de notre ſiècle, que de nous élever juſqu'aux lumières & juſqu'au ſiècle de Charlemagne ? Et pourquoi, lorſque nous réclamons les formes antiques & conſtitutionnelles, & que nous avons le bonheur de trouver une conſtitution ſi pure & ſi parfaite, à la tête de nos annales ; pourquoi, dis-je, irions-nous deſcendre ſous les décombres du régime féodal, pour y chercher excluſivement nos modèles ?

Verrions-nous ſe renouveller ce ſcandale, à la face de l'Europe ? Et, après avoir ſi long-temps lutté contre l'hydre de la féodalité, à quoi donc auroient ſervi ces efforts, les écrits de tous les grands hommes dont la France s'honore, ſi nous allions tout-à-coup rétrograder, & nous replonger dans la barbarie du quatorzième ſiècle ? Que dirions-nous d'un artiſte qui, poſſeſſeur d'un chef-d'œuvre de Praxitele, iroit uniquement étudier, & copier ſur les portes de nos vieux temples, les reſtes mutilés des ſtatuaires ſucceſſeurs des Goths & des Vandales ?

Non, mon ami ; quand tout change & s'améliore autour de nous ; quand l'Italie, le Nord, toute l'Europe, l'Amérique, profitent de nos lumières, nous n'irons pas nous-mêmes volontairement éteindre le flambeau allumé par nos mains, & qui, après

avoir éclairé les deux mondes, nous laiſſeroit ſeuls dans les ténèbres.

A entendre les partiſans du ſyſtême féodal, ne ſemble-t-il pas que la France n'ait point connu les aſſemblées nationales, avant celles qui ont porté le nom d'Etats-Généraux ; tandis qu'au contraire, ces Etats eux-mêmes n'étoient qu'une image imparfaite, une altération des premières aſſemblées libres de la nation ? Ce n'eſt que par une mépriſe digne d'un ſiècle ſi barbare, qu'on a ſcandaleuſement relégué au troiſième rang le corps de la nation, qui, ſous Charlemagne, étoit tout ; & qu'alors on a inventé ce nom de *Tiers-Etat*, qui doit être à jamais proſcrit des annales d'un peuple libre.

D'ailleurs cette organiſation féodale, qu'on voudroit réclamer comme une loi dont on ne peut s'écarter, elle-même n'a-t-elle pas ſubi toutes ſortes de changemens dans ſes formes ? A qui voudroit-on le perſuader ? J'y remarque, au contraire, d'éternelles variations. A chaque tenue d'Etats, je vois des formes différentes. Il n'y a pas deux Aſſemblées nationales qui ſe reſſemblent en tout point : toutes ont éprouvé des altérations ſenſibles, depuis Philippe-le-Bel juſqu'à Louis XIII. Quelques-unes ont été moins irrégulières, mais toutes ont été défectueuſes, & la dernière plus que toutes les autres ; & quand on a changé ces formes, ſouvent pour le malheur public, ne ſera-t-il plus permis d'y toucher ! Sera-ce l'Arche ſacrée, quand il s'agira de l'avantage des Citoyens, du bonheur des Peuples, & du ſalut de la République ?

Non, non, tout aujourd'hui néceſſite, tout com-

mande impérieuſement des changemens. Mais qu'au moment d'une reſtauration générale, il ne faille des ſacrifices particuliers, qui peut en douter ? Il en faut de grands, on l'a déjà dit; il en faut depuis le ſceptre juſqu'à la houlette. Si l'on ne venoit à l'Aſſemblée dans cet eſprit de concorde & de conciliation ; ſi l'on ne s'y préparoit qu'à faire aſſaut de prérogatives & de priviléges; ſi l'on n'y paroiſſoit qu'armé de prétentions & d'antiques préjugés, à quoi bon nous raſſembler ? Nous mériterions nos fers ; mais nous ſerions plus à plaindre que jamais, car nous aurions à la fois à combattre, & le deſpotiſme, & l'anarchie.

Voilà quelques-unes des vues qui frapperont les Notables, & qui ſont en ce moment ſoumiſes à leurs ſages délibérations. Ces conſidérations, & beaucoup d'autres qui ſe préſenteront en foule à leur eſprit, doivent ſervir de baſe pour aſſeoir leur avis, pour décider ſi nous devons reprendre, à la fin du dix-huitième ſiècle, toutes les entraves du quatorzième ; ſi l'on continuera de reléguer au troiſième rang le peuple Français, ou ſi on lui reſtituera les droits qu'il tient de la nature & de ſa conſtitution primitive. Que les préjugés ſe taiſent un inſtant ; qu'il ſoit permis de conſulter la raiſon autant que nos archives, & la plus grande utilité du Peuple, autant que les formes du régime féodal, la déciſion n'eſt pas douteuſe ; il eſt clair que le temps eſt venu de ſecouer nos dernières chaînes & de reconquérir la liberté. On n'ira pas, ſans doute, juſqu'à diſputer à la Nation le droit de le faire, ni aux Notables le droit de le dire.

Ainſi, que dans un inſtant où la France attend avec

avec inquiétude, si elle va périr ou renaître pour la liberté, les Notables se dispensent de former un avis, gardez-vous de le croire. L'élite des Français, consultés sur cet unique objet, répondroient-ils ainsi à la confiance du Chef, & au vœu de la Nation ? Quoi ! les Notables auroient, pour ainsi dire, entre leurs mains le sort de la France ; ils pourroient s'immortaliser, en jettant les fondemens d'une bonne constitution, & préparer ainsi le bonheur de vingt-quatre millions de leurs concitoyens, & je leur ferois l'injure de croire qu'entraînés par des passions personnelles, de petits intérêts privés, ils refuseroient de se couvrir de cette gloire immortelle ; qu'ils rejetteroient, par leur incertitude, le Gouvernement dans l'embarras, la Nation dans le trouble, & le Peuple dans le désespoir ! Comment ! il y a deux ans à peine que la Nation, bercée de douces chimères, n'avoit pas même l'idée de s'assembler ; qu'elle n'auroit pas osé, pour l'avenir, se livrer à cette espérance ; & maintenant qu'elle en est certaine, qu'elle touche à ce moment vainement désiré depuis deux siècles ; quand le Chef de la Patrie la rend, pour ainsi dire, arbitre de son sort, lui confie, en quelque sorte, sa prérogative, & s'en remet à elle-même du soin de se régénérer, les Notables, honorés d'un si saint ministère, se refuseroient à le remplir ; ils se sépareroient sans rien décider ! Encore une fois, mon ami, je ne puis le croire. Que diroit l'Europe qui nous contemple ? Que diroit l'Angleterre, qui observe tous nos mouvemens d'un œil inquiet & curieux ; qui attend, peut-être, cette décision, pour juger si nous sommes en tout, dignes d'être ses rivaux : & la France lui persuaderoit-elle qu'elle veut être libre, si, par condescendance pour

de vieux préjugés ou d'injuſtes prétentions, elle n'oſoit pas même former un vœu pour la liberté ?

Vous voyez combien de motifs juſtifient ma ſécurité : vous le ſavez, j'ai toujours regardé ce moment comme le plus beau de notre exiſtence politique.... ſi nous ſavons en profiter. Mais je veux prévenir toutes vos incertitudes, aller au-devant de vos craintes, & ſeulement par hypothèſe, ſuppoſer un inſtant, & contre toute vraiſemblance, que les Notables s'excuſent de prononcer ſur cette grande queſtion, que pourroit faire le Gouvernement pour ſortir de ce labyrinthe, & tâcher, par une autre voie, d'interroger le vœu général ?

Dans un cas pareil, voici ce qu'ont fait les Etats-Unis d'Amérique. Quelques mois avant l'Aſſemblée, qui devoit régénérer la conſtitution, le Congrès fit imprimer un projet, qui contenoit, articles par articles, tous les points ſur leſquels auroit à prononcer l'Aſſemblée générale; ces articles étoient énoncés en termes clairs & précis. Ce projet fut répandu dans toutes les Provinces des Etats-Unis, pour mettre les Habitans en état de communiquer leurs remarques. Chaque Citoyen avoit la liberté de le diſcuter, de faire ſes obſervations : elles étoient enſuite rapportées en commun, rédigées par les mêmes Citoyens dans leurs Aſſemblées particulières, & de-là portées à la déciſion de l'Aſſemblée générale. Ce moyen ſimple & juſte de connoître le vœu public, & de faire jouir, à l'avance, la Nation du droit qu'elle a de diſcuter les objets qui l'intéreſſent, & d'où dépendent ſa gloire & ſa proſpérité ; ce moyen, dis-je, a pleinement réuſſi.

On ne m'oppoſera pas, ſans doute, la difficulté de l'exécuter en France, puiſque dans l'une de nos Provinces, & preſque ſous nos yeux, la même choſe vient de s'opérer d'elle-même avec la plus grande facilité, & le plus heureux ſuccès. Si l'Aſſemblée des Notables ne ſe croyoit pas en droit de décider en dernier reſſort, elle décideroit, du moins j'oſe m'en flatter, que cette démarche ſeroit noble, loyale, propre à procurer l'effet qu'on en doit attendre, c'eſt-à-dire, à recueillir le vœu général de la Nation.

Mais j'ai quelque honte de m'arrêter ſur cet objet; ce ſeroit mettre en doute les ſentimens généreux qui animent cette illuſtre Aſſemblée; & je m'en ferois un ſcrupule.

Adieu, mon Ami : j'eſpère dans peu vous annoncer quelque bonne nouvelle.

P. S. La détermination que prendront les Notables, déterminera le ſujet de ma première Lettre.

FIN.